



Signature de la convention territoriale globale

La Convention territoriale globale (CTG) entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'allocations familiales (Caf) de l'Isère, est une démarche visant à mettre les ressources de la CAF de l'Isère, financières et d'ingénierie, au service du projet de territoire grenoblois. Objectif ? Délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles de Grenoble. La cérémonie de signature de la CTG jeudi 30 novembre dernier a marqué le début de l'engagement commun de la Ville, de la Caf de l'Isère, du Département, de l'Education nationale, de Pôle Emploi et de la Mission Locale.

Annabelle Bretton, Adjointe à l'Education populaire, la Jeunesse, la Vie associative et la Démocratie participative, déclare: « *Nous sommes très heureux qu'un partenariat avec des ambitions aussi riches puisse démarrer. La Ville et son CCAS ont élaboré un plan d'actions afin d'aider les familles du territoire à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, de faciliter la relation parentale, de favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes et de créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.*

Accès aux droits, lutte contre le non-recours, amélioration de l'offre d'accueil du jeune enfant, de l'enfant, accompagnement des parcours éducatifs, lutte contre les ruptures de parcours, émancipation, autonomie et inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap et à besoins particuliers, soutien de la parentalité sous toutes ses formes... Nous pouvons encore aller plus loin pour accompagner les personnes qui en ont besoin.»

Le Département de l'Isère est signataire de toutes les Conventions territoriales globales sur les services aux familles (CTG) aux côtés des communes et de la CAF, en lien avec ses compétences sociales : petite enfance, action sociale et accompagnement des publics, accès aux droits, inclusion numérique.

« *En signant les Conventions territoriales globales sur les services aux familles (CTG), le Département décline partout en Isère un partenariat de proximité qui est utile aux familles iséroises. Il permet l'adaptation des services aux nouveaux besoins. Par exemple à Grenoble, il s'agit de mieux prendre en compte les besoins de gardes d'enfants aux horaires atypiques ou de mieux inclure les enfants et les jeunes en situation de handicap dans les structures d'accueil du jeune enfant. D'autres actions concerneront le soutien aux parents ou l'accès au droit pour les familles »,* indique Martine Kohly, vice-présidente chargée de l'enfance, de la famille, de la jeunesse et des sports.

Pour Dorothée Durand, 3^{ème} Vice-Présidente du CA de la Caf, « *cette convention concrétise notre volonté conjointe de rester continuellement en veille sur le repérage des évolutions sociales et familiales du territoire, notre propension à détecter les besoins émergents qui permettent le développement de nombreux projets pour répondre au plus près des préoccupations de la vie quotidienne des familles grenobloises comme par exemple : l'harmonisation des tarifs des accueils périscolaires et l'accompagnement autour du passage en Alsh de nouveaux sites garantissant ainsi la qualité d'accueil et un conventionnement avec la Caf pour un meilleur financement ; la labellisation de 10 places de crèche à vocation insertion professionnelle (AVIP) ; le*

soutien à la rénovation des crèches du territoire et de projets de transplantation ou de réaménagement avec création de places ; les projets particuliers comme la Cohorte Petite Enfance soutenue par une subvention de fonctionnement ; le lien avec les associations : conventionnement des Alsh, EAJE en difficultés ; le suivi des projets des Maisons des Habitant-es (MDH) et le renouvellement des agréments des 10 MDH de la Ville de Grenoble (renouvellement des agréments des 2 EVS en cours) ; ou encore le projet de création d'un nouvel EVS porté par le secteur associatif. »

Erwin Darmochod, Directeur territorial délégué à Pôle Emploi, ajoute : « Dans le cadre de sa feuille de route, Pole Emploi s'engage en complémentarité avec les autres acteurs du territoire afin de favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées et d'aider les entreprises à recruter. Plus particulièrement, dans le cadre de la présente convention, et de son projet stratégique global du territoire, aux côtés de la Ville de Grenoble, de son CCAS, de la CAF et des autres partenaires signataires, nous contribuons à faciliter l'accès à l'emploi des parents de jeunes enfants, qui se voient attribuer des places en crèches et bénéficient d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi mis en œuvre leur conseiller Pole Emploi. Ce partenariat est un levier supplémentaire pour agir en faveur des publics les plus vulnérables.»



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble 2023